

17 fév 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 17 février 2023

Accès des services de renseignement et de sécurité à la Banque de données nationale générale

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant de nouvelles dispositions relatives à l'accès direct des services de renseignement et de sécurité à la Banque de données nationale générale.

La loi sur la fonction de police a été modifiée en 2019 pour permettre l'accès des services de renseignement à la BNG. Le projet d'arrêté royal assure désormais la poursuite de la mise en œuvre de cette modification. Plus concrètement, les catégories de données à caractère personnel qui seront accessibles pour les services de renseignement et les modalités d'accès sont définies.

Le projet est transmis pour avis à l'Organe de contrôle de l'information policière pour les services de police, au Comité I pour les services de renseignement, au Collège des Procureurs généraux et au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal relatif à l'accès direct des services de renseignement et de sécurité aux données à caractère personnel et informations de la Banque de données Nationale Générale visée à l'article 44/7 de la loi sur la fonction de police

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be